



Nom / Surname _____
 Prénom / First name _____
 Adresse / Address _____

 Ville / City _____
 Pays / Country _____
 Tél. / Phone _____

 Nom / Surname _____
 Prénom / First name _____
 Adresse / Address _____

 Ville / City _____
 Pays / Country _____
 Tél. / Phone _____

Pour un tourisme respectueux des enfants

ECPAT a pour vocation de lutter contre la prostitution enfantine, la pornographie enfantine et le trafic des enfants à des fins sexuelles. Il s'agit d'une organisation internationale présente dans plus de 70 pays à travers le monde. De nombreux professionnels du tourisme se sont engagés depuis plusieurs années aux côtés d'ECPAT pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme.

Que faire pour participer à la lutte ?

Avant votre séjour, informez-vous sur votre destination. Vous pourriez ainsi identifier les endroits à boycotter sur place. Au cas où vous seriez témoin de l'exploitation sexuelle d'un enfant pendant vos voyages, parlez-en à votre guide, à votre hôtel, à votre voyageur, à votre ambassade, à la police ou à des associations de protection de l'enfance. N'hésitez pas à signaler tout prestataire local qui se serait rendu complice.

Campagne réalisée par ECPAT France en partenariat avec Air France.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à :



ECPAT France
1050, avenue de l'Europe
93352 Le Bourget Cedex

ecpat-france@wanadoo.fr
www.ecpat-france.org
avec le soutien de :



TOURISME SEXUEL. RECOURIR À LA PROSTITUTION DE MINEURS VOUS REND RESPONSABLE DE VIOL, SÉQUESTRATION, COUPS ET BLESSURES...



L'ABUS SEXUEL D'UN MINEUR À L'ÉTRANGER
EST PASSIBLE D'UNE PEINE POUVANT ALLER JUSQU'À 20 ANS DE PRISON

ART. 222-22 ET S., ART. 225-12-1 ET S. DU CODE PÉNAL



Sans demande, pas d'offre

Dans de nombreux pays, l'enfant est devenu une marchandise vendue aux voyageurs pour assouvir leurs fantasmes. Les mineurs victimes subissent des conditions de vie d'une extrême dureté et sont souvent prisonniers de réseaux criminels violents. L'exploitation sexuelle qu'ils subissent laisse des traces psychologiques et physiques irrémédiables.

Les touristes sexuels sont responsables de la chaîne d'exploitation et de violences subies par les enfants victimes de prostitution.

Qui sont les touristes sexuels ?

Si cette exploitation est en partie le fait d'individus sexuellement attirés par des mineurs et voyageant dans ce but, beaucoup des abuseurs n'ont pas une telle préférence sexuelle. Ils vont commettre un tel acte entraînés par le contexte particulier du voyage (sentiment de pouvoir ou fait de la supériorité économique, désir de nouvelles expériences, sentiment d'impunité et comportements abusifs liés à l'éloignement, idées fausses sur le pays...)

Ces touristes sexuels occasionnels sont souvent convaincus qu'il ne s'agit pas d'abus sexuel. Ils se désresponsabilisent grâce à des idées reçues, souvent présentes dans nos sociétés, telles que "dans ce pays-là, les mœurs sont différentes" ou bien "cela va aider le jeune à vivre ou à faire vivre sa famille".

Rien ne justifie l'exploitation sexuelle d'un enfant. Il s'agit toujours et partout d'une violation intolérable des droits de l'enfant.

Contre l'impunité

Une majorité des pays du Sud ont adopté des lois très sévères pour punir les clients de la prostitution enfantine et ont déjà condamné des ressortissants occidentaux à de lourdes peines de prison pour de tels actes. Les pays émetteurs de touristes sexuels ont quant à eux adopté des lois extraterritoriales qui leur permettent de poursuivre et de punir leurs nationaux et/ou résidents pour des crimes sexuels commis sur des enfants à l'étranger.

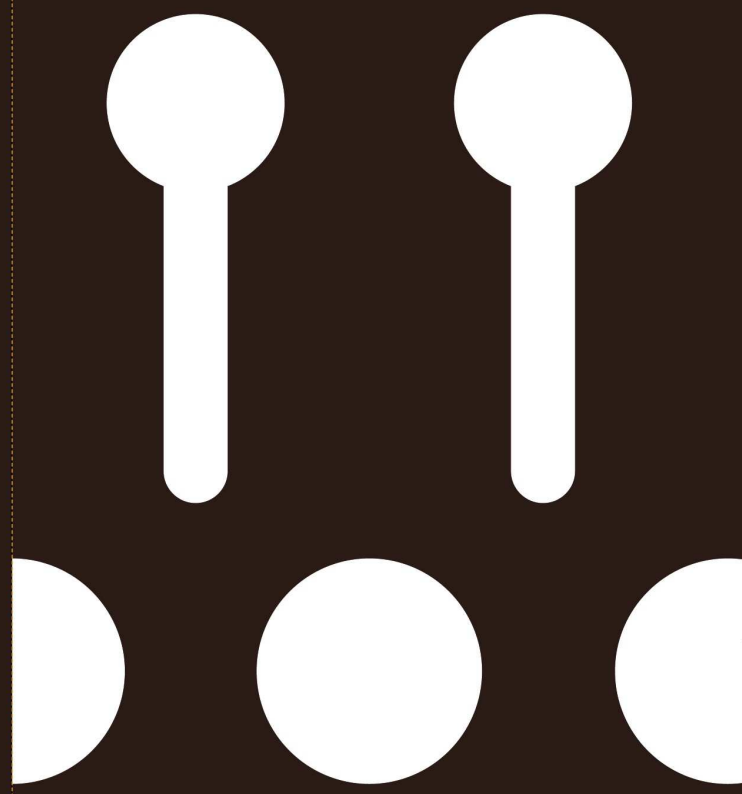
En France, de tels actes sont passibles d'une moyenne de 10 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende. Les tribunaux français ont condamné à plusieurs reprises des actes de tourisme sexuel avec des enfants.

DES ARGUMENTS INACCEPTABLES...

Ce n'est pas une enfant, elle avait l'air d'être majeure...
La justice rejette cet argument. La Convention Internationale des droits de l'Enfant définit l'enfant comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans et interdit la prostitution enfantine. Elle n'admet pas de "majorité sexuelle" en cas de prostitution.

Elle m'a "aguiché", elle était consentante...
Que le jeune ne se débâte pas et accepte une relation sexuelle contre de l'argent ne signifie pas qu'il est consentant. Même s'il est séducteur. Les difficultés auxquelles il doit faire face ou les menaces de proxénètes le contraignent à se prostituer. On ne peut jamais parler de choix.

Aujourd'hui, abuser d'un enfant est un crime puni par la loi. Il n'est plus possible de se comporter impunément loin de ses frontières.



**NON À LA
PROSTITUTION
ENFANTINE**

**STOP CHILD
PROSTITUTION**